

POSITION DU FORUM DES JEUNES

Les jeunes et les réseaux sociaux : une régulation nécessaire mais nuancée

Instaurer un contrôle effectif de l'âge sur les réseaux sociaux et mettre fin à l'anonymat en ligne ? Le Forum des Jeunes, organe d'avis officiel représentant les jeunes de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles, a été auditionné le 27 janvier 2026 en Commission justice au parlement fédéral sur ce sujet. Par la présente position, le Forum souhaite rappeler quelques points fondamentaux dans le cadre de ce débat.

D'un côté, les réseaux sociaux font partie intégrante de la vie des jeunes. Ils sont un outil essentiel d'information, de divertissement et de socialisation (pensons notamment à la pandémie de covid). Ils sont aussi, pour beaucoup, un espace de participation citoyenne et d'engagement. D'un autre côté, l'environnement numérique est également devenu le lieu de nombreuses dérives¹, telles que le cyberharcèlement, les discours de haine, la désinformation et la mésinformation, les contenus sexualisés, des injonctions esthétiques ou alimentaires dangereuses, des sollicitations sexuelles, des phénomènes d'addictions, etc. qui peuvent causer de nombreux troubles sur la santé mentale. On observe donc une tension entre l'utilisation d'outils favorisant la liberté d'expression, d'information et la participation des jeunes, et en même temps, la nécessité de garantir la protection de ces mêmes jeunes en ligne.

En vue de réguler ces réseaux, une des pistes avancée par les politiques actuellement est d'**instaurer un contrôle effectif de l'âge** pour l'accès aux réseaux sociaux². Cette proposition ouvre une réflexion sur l'âge adéquat pour avoir accès aux réseaux sociaux. Dans la proposition de résolution déposée fin 2025 par M. Nuino, différents cas (Australie, Danemark, France, Parlement européen) sont cités et mentionnent une limite d'âge de 15 ou 16 ans. Dans une autre proposition de résolution déposée en parallèle par Mme. Oru et M. Seuntjens³ début 2026, une interdiction nationale jusqu'à l'âge de 15 ans figure dans les demandes au gouvernement fédéral. En mars 2026, la Ministre chargée du Numérique au niveau fédéral, Vanessa Matz, a annoncé qu'un système de vérification de l'âge des utilisateurs et utilisatrices des réseaux sociaux devrait être finalisé d'ici l'été 2026 et qu'un projet de loi dans ce sens allait être déposé. L'approche de la Ministre "*repose sur un tiers de confiance agréé qui attestera du respect du seuil d'âge sans transmettre d'informations personnelles aux plateformes*"⁴. Du côté du gouvernement flamand, un projet de loi prévoyant d'interdire les réseaux sociaux au moins de 13 ans a été déposé.

Le Forum des Jeunes rappelle que l'âge de 13 ans a été voté par le gouvernement fédéral en 2018⁵, notamment parce cet âge avait été défendu par l'ensemble des expert·es auditionné·es dans ce cadre. Pour les mêmes raisons que celles évoquées en 2018, il nous semble pertinent de ne pas augmenter l'âge minimum pour accéder aux réseaux sociaux.

Le Forum des Jeunes insiste, quoi qu'il en soit, sur la nécessité de mener ce débat de manière nuancée en prenant en compte toutes les implications d'une interdiction en dessous d'un âge plus élevé que 13 ans.

Pour nourrir sa réflexion, le Forum des Jeunes s'appuie sur une récente enquête menée entre fin octobre 2025 et janvier 2026 par le Forum auprès des jeunes de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette enquête, centrée sur la perception des discours masculinistes incluait une question sur les mesures à prendre pour mieux encadrer les réseaux sociaux⁶. Avec plus de 1729 répondant·es à la question, les propositions retenues sont les suivantes (classées par ordre décroissant): Apprendre aux jeunes à identifier et décrypter les contenus problématiques (56%), interdire les réseaux en-dessous d'un certain âge (50%), modérer ou censurer les contenus problématiques (39%), condamner les personnes qui postent des contenus problématiques (34%), rendre responsables légalement les plateformes qui diffusent ce type de contenu (33%), rendre publics les algorithmes des réseaux sociaux (11%), en faire une priorité politique (10%). Certaines personnes évoquent également le fait que tout le monde doit pouvoir exprimer ses opinions sur les réseaux sociaux, même si elles sont choquantes pour certain.e.s (9%) ou encore qu'il ne faut pas encadrer les réseaux sociaux (2%). Il est à noter que la fin de l'anonymat en ligne ne figurait pas telle quelle dans nos propositions.

1. L'un des derniers avatars de ces dérives est sans doute le «réseau 764», l'un des réseaux les plus violents, vecteur d'idées néonazies, misogynes, pédocriminelles et nihilistes et dont l'objectif est d'accélérer l'effondrement de la société par la violence. Il s'en prend particulièrement aux mineur·es.

2. Proposition de résolution visant à mettre fin à l'anonymat en ligne et à instaurer un contrôle effectif de l'âge pour l'accès aux réseaux sociaux, déposée par M. Ismaël Nuino ([DOC 56 1039](#)).

3. Proposition de résolution relative à l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants et les adolescents déposée par Mme Funda Oru et M. Oskar Seuntjens ([DOC 56 1260](#)).

4. Chambre des représentants de Belgique. (2026). *Compte rendu intégral – Séance plénière du 26 mars 2026*. [Disponible sur le site internet de la Chambre](#).


5. Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, 6 juillet 2018 ([DOC 54 3126](#))

6. Le rapport complet de cette enquête sera disponible fin mai 2026.



Dans cette enquête, les mesures proposées peuvent être analysées selon deux niveaux distincts. D'une part, certaines actions (comme la modération ou la censure de contenus problématiques, la sanction des personnes qui en diffusent, ou encore l'éducation) visent à limiter l'existence de dangers sur les réseaux sociaux en agissant directement à la source et participent donc à créer un environnement numérique plus sécurisé. D'autre part, des mesures telles que l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux en dessous d'un certain âge relèvent davantage d'une réponse à des risques déjà existants, et d'un besoin de protéger le public vulnérable (ici les jeunes). L'adhésion des jeunes à ces différentes propositions révèle la nécessité de renforcer la sécurité de l'environnement numérique. Il est cependant important de souligner que ces mesures (prévention et interdiction) s'inscrivent dans des temporalités différentes: les jeunes demandent davantage d'éducation et de formation, mais ont aussi une conscience aiguë des dangers immédiats, ce qui peut les conduire à réfléchir en termes d'interdiction (par ailleurs, cet item présent dans l'enquête ne précisait pas l'âge sous lequel interdire les réseaux sociaux).

Selon le Forum des Jeunes, prendre des mesures d'interdiction, sans éduquer pour lutter contre les facteurs à l'origine de ces dangers, semble vide de sens comme exprimé dans le témoignage suivant d'un jeune:

 *“J’aurais aimé qu’on apprenne aux jeunes à utiliser les réseaux sociaux correctement à la place de les interdire (apprendre à censurer certains sujets etc)”⁷.*

En effet, le fait d'interdire l'accès aux réseaux avant un certain âge ne mettra pas fin aux propos illicites ou à la haine en ligne, qui continueront donc à provoquer des dégâts sur les (jeunes) citoyens et citoyennes et sur la démocratie au sens large. Cela ne résout donc en rien le problème à la source. C'est sur la sensibilisation et l'éducation qu'il faut mettre la priorité.

L'interdiction peut être considérée comme la solution la plus facile ou la plus radicale face à ces dangers. Cela pose toutefois certaines questions notamment quant à l'**applicabilité de l'interdiction** et la **responsabilisation des systèmes de vérification de l'âge**. Pour que l'interdiction ait du sens, il faut que celle-ci soit effective, cela sous-entend donc de demander l'identité de tous les utilisateurs et utilisatrices. **La fin de l'anonymat sur les réseaux sociaux** est également souhaitée par nos responsables politiques. Cette décision, qui pourrait être synonyme de surveillance généralisée, de fin de la vie privée en ligne, ou d'utilisation abusive des données à des fins commerciales, devrait être très clairement encadrée. Par ailleurs, il est utile de rappeler que l'anonymat en ligne est un principe nécessaire pour certains groupes (lanceurs d'alerte, victimes de violences, minorités, activistes, etc.).

Enfin, le fait d'interdire une pratique induit évidemment des **risques de contournement** : création de faux comptes, utilisation d'un VPN, fuite vers d'autres plateformes moins sécurisées, utilisation de manière non accompagnée, etc. Pour ces différentes raisons, l'enjeu principal du débat réside davantage dans la construction d'un cadre en ligne plus sûr, adapté à leurs réalités et à leurs besoins ainsi qu'une éducation aux médias renforcée.

Par ailleurs, la responsabilité liée à la fréquentation et aux contenus des réseaux sociaux ne peut pas reposer entièrement sur les épaules des jeunes : elle doit également être le problème des plateformes. En mars 2026, META a été reconnu responsable de la dépression d'une mineure et a été condamné pour négligence et mise en danger de mineur·es⁸. Le **Digital Service Act (DSA)**⁹ doit jouer un plus grand rôle auprès des plateformes numériques afin de renforcer leur responsabilité, notamment en termes de régulation des algorithmes, de modération des contenus, d'identification des auteurs et autrices de propos illicites ou encore de facilitation de dépôt de plainte, notamment à travers les dispositifs de signalement, comme les trusted flaggers (signaleur de confiance). Au-delà du DSA, la Commission européenne vient de publier son plan d'action contre le cyberharcèlement¹⁰ en février 2026, qui répond également à l'usage intensif des environnements numériques.

Enfin, le Forum des Jeunes souhaite attirer l'attention sur la mise en œuvre actuelle de mesures visant à renforcer la sécurité numérique, réalisée par des États Membres de manière autonome sans aucune concertation au niveau européen, entraînant le risque d'accroître la confusion, un manque de cohérence et une difficulté croissante pour les plateformes d'adapter leur réglementation.

7. Témoignage d'un jeune récolté dans le cadre de la consultation centrée sur la montée des discours masculinistes du Forum des Jeunes dont on fait référence plus haut (le rapport officiel sera publié fin mai 2026).

8. Réseaux sociaux : Instagram et YouTube jugés responsables de la dépression d'une adolescente américaine, une première aux Etats-Unis, le 25/03/2026, article disponible en ligne sur rtbf.be.

9. Le DSA est un règlement européen majeur, en vigueur depuis février 2024, visant à encadrer le numérique pour créer un espace en ligne plus sûr, transparent et équitable. Il impose aux plateformes, réseaux sociaux et places de marché de lutter contre les contenus illicites, la désinformation et la protection des mineur·es. (source: economie.gov).

10. Commission européenne. (2026). Plan d'action contre le cyberharcèlement « En ligne plus sûr, ensemble plus forts » (COM(2026) 71 final). [Disponible sur le site internet de la Commission européenne.](#)

Les réseaux sociaux répondent à un besoin fondamental, d'autant plus important lors de la période de socialisation liée à l'adolescence. Le fait de réduire les espaces de communication et d'échanges risque de renforcer un sentiment d'exclusion, pouvant à son tour affecter le bien-être des jeunes. De plus, cela pourrait accentuer certaines **inégalités** entre des adolescent·es: d'un côté, se creuserait un fossé entre celles et ceux qui pourraient être accompagné·es par des parents ou des proches dans une logique de dialogue et d'autres jeunes qui n'auraient pas cette opportunité, se verraient refuser l'accès des réseaux sociaux sans y voir un sens et se dirigeraient vers des plateformes non-sécurisées. D'un autre côté, des inégalités pourraient également se creuser entre celles et ceux qui ont facilement accès à des lieux physiques de rencontre (activités extrascolaires, structures de jeunesse, centres culturels) et ceux qui n'en ont pas, notamment dans les zones rurales ou les milieux plus précarisés. Interdire les réseaux sociaux pourrait donc accentuer l'isolement relationnel pour certain.e.s jeunes en particulier les jeunes déjà victimes de discriminations. **D'un autre côté, il ne faut pas passer sous silence le questionnement des jeunes sur l'impact négatif des réseaux sociaux sur leurs vies.** Sur le terrain, nombreux et nombreuses sont les jeunes qui témoignent de la souffrance et de l'anxiété générées par ces réseaux. Ces jeunes plaident alors pour l'interdiction pour les plus jeunes (avec des seuils divers et variés). Cette question, difficile à trancher, entre utilité et dangerosité amène peut-être à chercher une troisième voie : celle de la régulation des plateformes. Si les interdire peut sembler utopique ou contre-productif, leur imposer un fonctionnement beaucoup plus sain et transparent. **À cette fin, un meilleur contrôle des algorithmes serait salubre et bénéficierait également aux autres tranches d'âge.** Les recommandations des plateformes sont problématiques puisqu'elles proposent régulièrement les contenus les plus extrêmes ou engageants, peu importe l'âge des utilisateurs et utilisatrices. Puisque l'interdiction pose de nombreuses questions, rendre ces réseaux moins toxiques constituent une piste de solution à investiguer. Des algorithmes moins addictifs et moins promoteurs de contenus violents ou extrémistes sont possibles. **Pour prendre un peu de recul sur cette question, s'il faut interdire les réseaux pour les plus jeunes, il peut alors être légitime de se demander pourquoi les autoriser après 18 ans.** Les effets de ceux-ci existent toujours pour les adultes tant sur les plans sanitaires (un cerveau n'est mature que bien après), démocratiques (via les tentatives de désinformation) ou encore sociaux (au travers du potentiel isolement ou outil de harcèlement).

Plutôt que d'interdire, nous insistons, en l'absence de cette régulation et dans l'urgence, sur le **besoin d'accompagner**, de sensibiliser et d'outiller en se basant sur les pratiques réelles des jeunes. Pour ce faire, l'éducation aux médias, mais également le lien entre les pratiques numériques et l'EVRAS doivent être renforcés afin de favoriser une meilleure protection des jeunes sur les réseaux sociaux. Ceci souligne le rôle crucial des adultes en contact avec des jeunes : leur entourage (parents, famille), les professionnels de l'enseignement et du secteur jeunesse, la police, les secteurs sportif, de la santé, culturel, etc. Ces différents acteurs doivent être formés à l'usage du numérique par les jeunes, ses dérives et ses avantages.

Informé plutôt qu'interdire permet de donner du sens et des outils pour comprendre les enjeux. Enfin, l'éducation formelle et non formelle des jeunes sur ces enjeux relève du niveau communautaire : la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être partie prenante concernant l'ensemble de cette politique visant les réseaux sociaux, afin d'assurer une politique cohérente et transversale en la matière.

Pour terminer, le Forum des Jeunes insiste sur le **lien de confiance** à avoir avec la jeunesse. Les jeunes sont les premiers et premières concerné·es par ce débat qui a un impact direct sur leur quotidien. C'est pourquoi une **consultation à part entière sur ces enjeux est à mener** afin de récolter les propositions des jeunes pour faire des réseaux sociaux un espace plus sécurisé et sécurisant. Quand on prend le temps de créer des espaces d'échange et de réflexion, elles et ils ont des choses à dire et sont force de proposition. Avec cette thématique, il serait approprié et nécessaire de faire un ambitieux travail de participation, en mettant les jeunes au centre et en co-construisant avec elles et eux des lignes directrices pour un environnement numérique plus sûr.

Politiquement, il s'agit d'une opportunité importante pour (re)créer du lien avec la jeunesse et prendre des mesures qui font sens. Les jeunes se sentent concernés par cette problématique et ont un avis et des idées sur les mesures à prendre pour faire de l'espace numérique un espace plus sécurisé et sécurisant. Il ne faut pas les considérer exclusivement comme des victimes potentielles, mais aussi comme des partenaires de réflexion. Il faut leur donner une place dans ce débat et le Forum est disponible pour le mettre en œuvre.

Nos recommandations :

- Impliquer des jeunes pour trouver des mesures adéquates, en sollicitant les trois conseils de jeunesse
- Garantir une concertation avec les Entités fédérées (notamment les Communautés) pour mener une politique forte cohérente et transversale en lien en la matière, notamment pour renforcer de l'éducation aux médias dans tous les lieux d'éducation (formelle et non formelle) fréquentés par les jeunes, dès le plus jeune âge et de manière transversale.
- Mettre en oeuvre une approche « *safety by design* » (sécurité dès la conception) intégrant la sécurité et la gestion des risques dès le développement d'une plateforme plutôt que d'ajouter des mesures correctives ultérieurement et renforcer la mise en oeuvre du DSA.
- Assurer une responsabilité accrue des plateformes dans les contenus publiés et en termes de modération.
- Réguler le fonctionnement des algorithmes de recommandation afin de protéger les utilisateurs et utilisatrices en leur permettant, par exemple, de choisir explicitement les centres d'intérêt.
- Faciliter et assurer un meilleur suivi du dépôt de plainte, notamment à travers les dispositifs de signalement, comme les *trusted flaggers* (signaleur de confiance), organisations reconnues (comme Childfocus et UNIA) dont les signalements de contenus illicites sont traités en priorité par les plateformes.
- Assurer une plus grande effectivité dans l'application des peines des propos de haine en ligne illégaux.
- Harmoniser les futures mesures à tous les réseaux sociaux (qui doivent être définis) et à une échelle européenne.
- Renforcer l'information auprès des parents et de la formation des professionnels en contact avec des jeunes (secteur justice, police, soins de santé, enseignement, secteur associatif, etc.) sur l'usage du numérique par les jeunes, ses dérives et ses avantages.

Personne de contact : Zoé Noël - zoe.noel@cfwb.be



Forum des Jeunes



@forum.jeunes



02/413.29.30



forum.jeunes@cfwb.be